



Projet co-financé par :
L'Union Européenne



Rencontre Internationale RADIOS COMMUNAUTAIRES, POUR UNE INFORMATION CITOYENNE

Rapport de synthèse



Marrakech, les 5, 6, 7 et 8 décembre 2011

Réalisé par : Imane Bounjara
Chargée du projet « Médias communautaires : pour une information citoyenne »

En collaboration avec :



Et le soutien de :



SOMMAIRE

Introduction

Contexte

- ✓ Présentation du projet « Médias communautaires, pour une information citoyenne »
- ✓ Présentation de l'état d'avancement du projet
- ✓ La rencontre internationale « Radios communautaires : pour une information citoyenne »

I- « Les radios communautaires, voix des sans voix » : non autorisées au Maroc

- ✓ « Paysage audiovisuel marocain : Evaluations critiques et perspectives pour les radios communautaires »
- ✓ « Modèles et expériences de radios communautaires »
- ✓ « Stratégies de plaidoyer pour radios communautaires »
- ✓ Recommandations

II- « Renforcement des capacités des acteurs associatifs : pour une mise en place de radios communautaires »

- ✓ « Défis de contenus et de moyens pour la radio communautaire »
- ✓ « Initiation / formation à la production radiophonique »
- ✓ Les productions

Conclusion

La déclaration de Marrakech

Annexes

INTRODUCTION

Le Portail de la société civile Maghreb-Machrek e-joussour, programme du Forum des Alternatives Maroc (*FMAS*), a organisé en collaboration avec l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (*AMARC*) et avec le soutien d'International Media Support (*IMS*), la rencontre internationale « **Radios communautaires : pour une information citoyenne** », les 5, 6, 7 et 8 décembre, à Marrakech.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du projet « médias communautaires, pour une information citoyenne », initié par e-joussour/*FMAS* et co-financé par l'Union Européenne. Et qui vise :

- ✓ d'une part, à renforcer les capacités techniques et éthiques des acteurs de la société civile à promouvoir, gérer et animer des médias communautaires,
- ✓ et d'autre part, plaider pour une réforme du secteur des communications qui garantisse l'ouverture du champ médiatique aux médias communautaires, notamment les radios, dans le respect de l'éthique et la déontologie.

A cette fin, 60 participant(e)s, acteurs de la société civile marocaine et de la scène médiatique, ainsi que des participants de Palestine et Egypte, se sont réunis avec les experts internationaux (Brésil, France, Sénégal, Ghana, Argentine, Niger, et Tunisie) mobilisés par l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (*AMARC*) et l'International Media Support (*IMS*). Ensembles, ils ont tracé un premier pas vers une démocratisation du champ médiatique marocain, à travers son ouverture aux radios communautaires :

- ✓ D'une part, ont été établis, à la lumière des présentations et expériences des experts, les axes stratégiques du plaidoyer pour une réforme de la loi de la communication audiovisuelle pour qu'elle permette les radios communautaires;
- ✓ Et d'autre part, un renforcement des capacités éthiques et techniques a été dispensé. Ainsi, les participants ont bénéficié d'une initiation à la mise en place, la gestion et l'animation des radios communautaires.

Ce fut également l'occasion de :

- ✓ Présenter la synthèse des six rencontres régionales de « concertation pour la mise en place de médias communautaires au Maroc » qui ont été organisées au profit de 500 acteurs de la société civile de toutes les régions du Maroc, entre avril et octobre 2011 ;
- ✓ Présenter les axes de l'étude « Diagnostic du cadre légal régissant le paysage médiatique marocain », le memorandum, le projet de loi et le modèle de cahier des charges pour la mise en place de radios communautaires, qui seront réalisés par l'expert international Saïd Essoulami ;
- ✓ Exposer le concept et lancer un pilote de la webradio « Jousour » qui se veut participative, porte-parole de la société civile marocaine et au Maghreb-Machrek, et qui viendra appuyer la campagne du plaidoyer.

La clôture des travaux a été marquée, par l'adoption de la déclaration de Marrakech concernant la mise en place des radios communautaires au Maroc, que nous présenterons en conclusion du présent rapport synthétique des travaux de cette rencontre, représentant un premier pas dans le plaidoyer politique.

(Cf. Annexes 1 – Allocutions + présentation du projet et son état d'avancement+rapport des six rencontres régionales de concertations avec les acteurs de la société civile pour une mise en place des radios communautaires au Maroc)

I- « Les radios communautaires, voix des sans voix » : non autorisées au Maroc

Les allocutions d'ouverture du Forum des Alternatives Maroc /ejoussour, L'Association Mondiale de la Radiodiffusion Communautaire (AMARC) et l'International Media Support (IMS) ont souligné l'importance de cette rencontre, qui représente un premier pas, de collaboration et partenariat, pour plaider en faveur d'une mise en place des radios communautaires au Maroc.

Considérant le stade de maturité auquel est arrivée la perspective d'une intégration organisée et légiférée de ce type de médias dans le paysage audiovisuel marocain, AMARC et IMS, ont exprimé leur soutien inconditionnel et leur implication au Maroc.

La première séance plénière a été présidée par le Pr. JamalEddine Naji et était consacrée au « Paysage audiovisuel marocain : Evaluations critiques et perceptives pour les radios communautaires ».

Suite à une présentation de ce qui ressortait des rencontres de concertations avec les acteurs de la société civile marocaine quant à la mise en place des radios communautaires, ont été définis les principes directeurs de la donne des radios communautaires et de la question de régulation.

Ensuite, ont été présentées des expériences et initiatives pionnières de webradios communautaires lancées au Maroc.

La deuxième partie des travaux, a été consacrée *au deuxième axe « Modèles et expériences de radios communautaires dans le monde »* (notamment, en Amérique latine, Afrique, Asie, Europe).

1. « Paysage audiovisuel marocain : Evaluations critiques et perspectives pour les radios communautaires »

Une présentation du paysage audiovisuel marocain dans son ensemble, de la donne communautaire dans le monde et des perspectives de développement des radios communautaires au Maroc, a ainsi ouvert les travaux de la journée et lancé un premier débat sur la question du communautaire globalement et du plaidoyer pour sa mise en place.

(Cf. Annexes 2 - Paysage audiovisuel marocain et donne communautaire, par JamalEddine Naji)

2. « Modèles et expériences de radios communautaires »

Dans un premier temps, ont été présentées, des expériences locales (marocaines), d'initiatives de webradios communautaires, notamment Yabiladi, Ness Radio, Radio Atfal, et Radio Errachidia. Ces expériences ont permis, de partager avec les participants les concepts développés, leurs apports et limites également.

(Cf. Annexes 3- Expériences locales de radios communautaires)

Ensuite, les experts internationaux ont exposé des modèles de radiodiffusion communautaire dans leur pays (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine) ; des modèles, pouvant inspirer les participants dans la réflexion autour de la mise en place des radios communautaires au Maroc.

(Cf. Annexes 4 – Modèles de radios communautaires dans le monde)

La seconde journée des travaux a démarré par un brainstorming et une capitalisation des présentations de la veille avant d'entamer, sous la présidence d'Emmanuel Bouterin, l'axe 3, dédié aux stratégies de plaidoyer pour radios communautaires.

Les experts mobilisés par l'AMARC et IMS, ont procédé, lors de cette matinée, à des études de cas de plaidoyer pour la radiodiffusion communautaire.

Ensuite, Younes Boumehti (Fondateur - Directeur de HitRadio, radio commerciale pour les jeunes) a clôturé les travaux de la matinée en dressant la situation du paysage radiophonique libéralisé, en soulignant les limites qui pourraient, dans le contexte marocain, entraver le développement des radios communautaires, et surtout, en exprimant son avis favorable au développement du communautaire aux cotés des médias publics et privés à caractère commercial.

3. « Stratégies de plaidoyer pour radios communautaires »

Les travaux portant sur l'axe stratégies de plaidoyer, ont démarré, en plénière à travers des communications portant sur :

- ✓ « Plaidoyer, coalitions et réseautage : le cas de l'Argentine »
- ✓ « Législations et plaidoyer pour les radios communautaires : Cas du Ghana »
- ✓ « Comparaison des modèles de plaidoyer en Afrique »
- ✓ « Stratégies de plaidoyer et de coalition pour les principes et standards de Médias communautaires en Amérique latine »
- ✓ « Lecture critique du paysage radiophonique marocain »

(Cf. Annexes 5 - Stratégies de plaidoyer)

Ensuite, les travaux se sont poursuivis en ateliers afin de déterminer les axes stratégiques du plaidoyer à engager en faveur de la mise en place des radios communautaires au Maroc.

Dans ce cadre, quatre ateliers ont été organisés :

- ✓ A1 : « Modèles de stratégies (plan et contenus) »
- ✓ A2 : « Outils, supports et formes de communication en appui au plaidoyer »
- ✓ A3 : « Dimension éthique propre aux médias associatifs »
- ✓ A4 : « Stratégies et limites du plaidoyer politique pour la mise en place des radios communautaires »

(Cf. Annexes 6 - Compte rendu des ateliers)

Nous présentons dans ce qui suit les principales recommandations et pistes de stratégies proposées.

4. Recommandations

A l'issue d'échanges sur les principes et standards internationaux recommandés (*notamment par l'UNESCO et la Charte Africaines des Radios*) et sur les expériences performantes à travers le monde, les participantes et participants ont formulés les recommandations qui suivent, afin que la loi de la communication audiovisuelle permette la mise en place des radios communautaires.

La radio communautaire :

- est gérée par des structures associatives ;
- encadrée par le référentiel des droits de l'Homme tels que stipulés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que par l'éthique et la déontologie des médias telles que consignées dans les chartes mondialement adoptées ;
- son fonctionnement, son financement, sa gouvernance et ses contenus obéissent aux principes et standards recommandés par l'AMARC ;
- valider le cahier des charges élaboré par l'expert en charge de l'étude (*par le comité de suivi national*) ;
- approuver la charte d'éthique et déontologie (*par le comité de suivi national*) ;
- élargir le réseau de partenariat et encourager le réseautage pour soutenir le plaidoyer au niveau international.

(Cf. Annexes 7 – Ateliers, Recommandations principales pour une mise en place des radios communautaires)

II- « Renforcement des capacités des acteurs associatifs : pour une mise en place de radios communautaires »

Les troisième et quatrième journées de travaux ont permis le renforcement des capacités éthiques et techniques des acteurs de la société civile en matière de mise en place, de gestion et d'animation de radios communautaires.

Elles se sont articulées autour de deux séances: une première plénière qui a permis de présenter les défis face aux nouvelles technologies et les concepts et formes d'émissions et une seconde en ateliers qui se sont clôturés par la production d'émissions radiophoniques.

✓ « Défis de contenus et de moyens pour la radio communautaire »

Les communications autour des « *Radios communautaires face au défi des nouvelles technologies : de l'impératif de se réinventer pour perdurer* », « *Défis à la production entre le spectre et le Net : positions et argumentaires* », « *Concepts, contenus et formes d'émissions (on air et Net)* » et « *Médias associatifs et internet, expériences pratiques* », ont cadré la réflexion et déterminé les axes de mise en place des radios communautaires et le renforcement des capacités des participants.

✓ « Initiation / formation à la production radiophonique »

Une initiation pratique à la production de capsules radiophonique, suivant une grille de programmation et des concepts préétablis a été dispensée.

Ainsi, sous l'encadrement, des experts internationaux en ateliers, une réflexion pratique sur les concepts, les grilles des programmes, a été engagée. Aussi, de premières manipulations techniques de base, pour l'enregistrement et le montage ont été dispensées.

✓ Les productions

Les participants se sont scindés en deux groupes et ont réalisé deux capsules radiophoniques. Le défi a ainsi été relevé, puisque la clôture des travaux a été marquée par la diffusion des productions audio des participants.

(Cf. Annexes 8 - Capsules audio produites par les participants)

CONCLUSION

Les travaux se sont clôturés par le lancement de la radio « e-joussour » (*la webradio de la société civile marocaine et au Maghreb – Machrek*) et la présentation et approbation de la déclaration de Marrakech.

Une déclaration qui vient poser les premiers jalons d'un plaidoyer politique qu'engage e-joussour /Fmas, leurs partenaires locaux (*de toutes les régions du pays*) et internationaux (*AMARC / IMS*) pour une réforme de la loi de la communication audiovisuelle afin qu'elle permette l'existence des radios communautaires. En effet, la déclaration stipule :

1. Dans le choix de la démocratie, devenu irréversible pour les sociétés de la région Maghreb - Machrek, un champ médiatique diversifié et démocratique, nourri par une participation effective et par une appropriation protégée et légitimée de l'expression médiatique par les citoyens, est désormais un levier décisif pour l'avenir des sociétés et de leurs modes de gouvernances à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective ;

2. Tout champ médiatique, partie-prenante de la démocratisation de l'Etat et de la société, et d'une citoyenneté agissante sur la gouvernance, notamment avec les médias communautaires, doit être guidé et encadré par le référentiel des droits de l'Homme tels que stipulés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que par l'éthique et la déontologie des médias telles que consignées dans les chartes adoptées et promues parmi les professionnels des médias au plan régional et international ;

3. Comme en donnent la preuve éclatante, les formes et initiatives de prise de parole citoyennes, et notamment l'activisme de la jeunesse dans la région Maghreb - Machrek sur les réseaux et médias sociaux sur internet, le « droit à la communication » doit être considéré par le législateur et les pouvoirs publics en tant que droit inaliénable. C'est un droit moderne et décisif pour la destinée des peuples qui doit être placé en avant dans le référentiel des droits de l'Homme et dans les modèles recommandés internationalement pour une bonne gouvernance démocratique ;

4. Pour que le secteur des médias communautaires joue son rôle pertinent dans la promotion d'une culture et d'une gouvernance démocratiques, participative et citoyenne, et il faut que les représentants de ce secteur, l'autorité de régulation et le législateur veillent, ensemble, à ce que les normes, les pratiques et les standards d'une telle gouvernance et d'une telle culture soient respectés et constamment promus en son sein, et dans tous les aspects de l'activité d'une radio communautaire et associative : dans son organisation, son fonctionnement, son financement, sa gouvernance, et ses contenus. A cet égard, les participants à la rencontre de Marrakech ont retenu les principes et standards recommandés par l'AMARC sachant que tous les réseaux de médias communautaires performants, à travers

le monde, en ont fait le référentiel guidant leurs pratiques et initiatives au sein de la société civile ;

5. Tout média communautaire ne peut prétendre à un tel rôle que si sa raison d'être et ses pratiques, en tant que média à but non lucratif, sont rigoureusement définis à partir et en fonction de sa population cible, c'est-à-dire un groupe de citoyens que mobilisent des objectifs communs et partagés, qu'ils soient d'ordre social, culturel, linguistique, économique... Une radio communautaire et associative est pilotée par l'association déclarée, attributaire de la ressource hertzienne, qui la gouverne et la gère, en élabore et produit les contenus, en évalue régulièrement l'impact et la mission, dans le respect des standards internationaux, à l'aide de cadres associatifs responsables et formés à cet égard. Un modèle de cahier des charges, définissant le rôle des médias associatifs dédiés à la communication sociale, et à leurs missions de service aux citoyens, devra être élaboré entre toutes les parties-prenantes, dans la transparence et la concertation ;

6. Le Maroc, à l'instar de nombre de pays de la région Maghreb - Machrek, où le dynamisme sans précédent des citoyens et des sociétés civiles dans la médiasphère (médias et TIC), ont mis à l'épreuve le droit à la communication, est appelé, avec sa jeunesse, à consacrer solennellement ce droit et, par conséquent, à outiller ce secteur des médias communautaires par un nouvel encadrement législatif, de régulation et d'autorégulation, pour que sa légitimité et sa liberté d'action et d'expression soit installées, aux plans institutionnel et politique, en tant que troisième catégorie ou acteur de médias, aux côtés des médias de service public et des médias privés commerciaux lucratifs ;

7. Pour que ce secteur se renforce dans le champ médiatique national, il est impératif que le tissu associatif à vocation locale, les ONG et les défenseurs des droits de l'Homme, de la liberté d'expression, du droit à l'information et du droit à la communication, s'engagent dans des partenariats et des réseautages, pour porter et soutenir le plaidoyer nécessaire, pour encourager et appuyer toute initiative de création de médias communautaires (radios à diffusion hertzienne, web radios...), pour aider à la formation des compétences et des leaderships ;

8. Les dizaines d'initiatives marocaines en gestation, notamment les web radios et portails de proximité, doivent être en première ligne dans la réalisation de cet objectif de plaidoyer et de réseautage, avec l'appui, de tout le monde associatif national comme des partenaires à rayonnement international, tel l'AMARC, forte de ses 4000 membres (médias et réseaux de médias) répartis dans 115 pays.

9. Les participants à la rencontre internationale de Marrakech demandent, avec le Forum des Alternatives Maroc (FMAS), avec le soutien de l'AMARC Mondiale, que soient dédiée une partie significative de la ressource hertzienne dans la bande FM pour les radios communautaires et associatives, de manière équitable, transparente et démocratique.

Pour toute information complémentaire, visitez :

www.e-joussour.net / www.amarc.org / www.unesco.org / www.i-m-s-dk.org

ANNEXES

1. *Allocutions + présentation du projet et son état d'avancement + rapport des six rencontres régionales de concertations avec les acteurs de la société civile pour une mise en place des radios communautaires au Maroc*
2. *Paysage audiovisuel marocain et donne communautaire*
3. *Expériences locales de radios communautaires*
4. *Modèles de radios communautaires dans le monde*
5. *Stratégies de plaidoyer*
6. *Compte rendu des ateliers*
7. *Ateliers, Recommandations principales pour une mise en place des radios communautaires*
8. *Capsules audio produites par les participants*
9. *Programme + plateforme*
10. *Liste des participants*
11. *Revue de presse*
12. *Album photos + vidéos*

Voir le dossier des Annexes et l'intégralité des présentations et travaux sur les liens suivants :

- <http://www.ustream.tv/channel/media-communautaire>
- <http://www.e-joussour.net/fr/node/9517>
- <http://www.e-joussour.net/ar/node/9517>